

Baccalauréat en musicologie

FACULTÉ DE MUSIQUE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-615-1-1








CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Baccalauréat en musicologie (B. Mus.)

TYPE Baccalauréat en musique (B. Mus.)

CRÉDITS 90 crédits

DURÉE 3 ans

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Cheminement Honor

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Jonathan Goldman, responsable du programme
514 343-6111, poste 6950
jonathan.goldman@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission - 1er cycle musique 514 343-7346
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

Présentation

La musique réunit art et science.

En tenant compte de cette double nature, le programme en musicologie vise à donner une culture musicale théorique et pratique qui sera en même temps une première étape de formation de l'esprit scientifique face à la musique. On y propose un éventail de cours touchant à différentes sous-disciplines de la musicologie:

- l'histoire,
- l'esthétique,
- l'ethnomusicologie,
- l'analyse,
- l'acoustique,
- la musicologie cognitive ou encore l'écriture et la pratique instrumentale.

Le programme est conçu de façon à offrir à l'étudiant non seulement les connaissances fondamentales qui concernent la réalité musicale, son passé et son présent, mais aussi les moyens méthodologiques et conceptuels de relier la musique à d'autres activités et de réfléchir sur sa propre démarche de musicien; d'où, entre autres, la possibilité de développer des approches interdisciplinaires.

Cette formation tient compte des enjeux contemporains et du monde musical d'aujourd'hui.

À lire sur Objectif UdeM

David Faucher-Larochelle, étudiant au baccalauréat en musicologie à l'UdeM, raconte en entrevue comment son parcours atypique lui permet d'approcher la musique avec un esprit scientifique.

Objectifs

Le programme en musicologie vise à donner une culture musicale théorique et pratique qui sera en même temps une première étape de formation de l'esprit scientifique face à la musique. On y propose un éventail de cours touchant à différentes sous-disciplines de la musicologie, telles l'histoire, l'esthétique, l'ethnomusicologie, l'analyse, l'acoustique, la musicologie cognitive ou encore l'écriture et la pratique instrumentale. Le programme est conçu de façon à offrir à l'étudiant non seulement les connaissances fondamentales qui concernent la réalité musicale, son passé et son présent, mais aussi les moyens méthodologiques et conceptuels de relier la musique à d'autres activités et de réfléchir sur sa propre démarche de musicien ; d'où, entre autres, la possibilité de développer des approches interdisciplinaires.

Forces

- La préparation à un nombre considérable de responsabilités dans la vie musicale d'aujourd'hui, notamment à l'enseignement musical théorique et pratique, au journalisme parlé et écrit ou à l'animation musicale.
- Des perspectives de carrières multidisciplinaires lorsque lié à un diplôme complémentaire – droit, archivistique, bibliothéconomie, communications, gestion.
- L'ouverture sur un cursus de recherche aux cycles supérieurs de maîtrise et de doctorat.

Perspectives d'avenir

Par la solide formation théorique qu'il comprend et la variété des sous-disciplines musicales représentées ainsi que par son ouverture sur le monde musical contemporain, ce programme prépare à un nombre considérable de responsabilités dans la vie musicale d'aujourd'hui, notamment à l'enseignement musical, au journalisme parlé et écrit ou à l'animation musicale :

- chercheur ou chroniqueur pour les médias
- professeur de musique
- conseiller artistique
- relationniste auprès d'organismes culturels ou de maisons de disques
- personne-ressource au sein d'organismes de production
- etc.

Combiné à un diplôme complémentaire (droit, archivistique, bibliothéconomie, communications, gestion), il ouvre par ailleurs la voie à des carrières multidisciplinaires.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AUTEUR(E)-COMPOSITEUR(-TRICE)-INTERPRÈTE**
- **CHANTEUR(-EUSE) DE CONCERT**
- **CHEF(FE) D'ORCHESTRE**
- **CHORISTE**
- **CRITIQUE D'ART**
- **DIRECTEUR(-TRICE) MUSICAL(E)**
- **INSTRUMENTISTE**
- **MUSICIEN(NE)**
- **MUSICOLOGUE**
- **MUSICOTHÉRAPEUTE**
- **ORCHESTRATEUR(-TRICE)**
- **PROFESSEUR(E) DE CHANT**
- **PROFESSEUR(E) DE MUSIQUE**
- **PROFESSEUR(E) DE MUSIQUE INSTRUMENTALE À L'UNIVERSITÉ**
- **PRODUCTEUR(-TRICE) DE DISQUES**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales en musique (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir la rubrique Remarques)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale (classique ou jazz)* (voir la rubrique Remarques)
- rencontrer le comité d'admission en entrevue*
- soumettre une lettre de présentation (voir la rubrique Remarques)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Statistiques d'admission au programme

La capacité d'accueil peut varier chaque année, d'un programme à l'autre, selon le nombre de candidats et les besoins de la Faculté.

Critères de sélection

L'excellence des résultats obtenus aux tests d'admission ainsi que le dossier académique constituent une combinaison de critères pour l'admission au candidat.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. À noter que si l'étudiant souhaite suivre les cours de solfège jazz 1 et 2 du bloc 01B, il doit aussi se présenter aux tests de dictée jazz. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS 1315 Initiation à la théorie musicale, MTE 1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée)
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- L'audition instrumentale est soit classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) soit jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues). Voir les précisions sur ce lien.
- La lettre de motivation demandée doit comporter un maximum de trois pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de Baccalauréat pourra demander un changement de programme.

- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
 - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
 - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue » en ligne;
 - déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Entrevue requise
- Curriculum vitae
- Relevés de notes
- Lettre de présentation

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} mars 2022

Structure du programme (1-615-1-1)

Version 11 (A17)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Instrument (segment 83)
- orientation Connaissance du clavier (segment 84)

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 01

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante: 48 crédits obligatoires et 42 crédits à options.

Bloc 01A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 48 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0J	MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0J
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0J	MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0J
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0J	MUL 1245	Esthétique musicale	3.0J
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0J	MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0J
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0J	MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0J
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0	MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0J
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0J	MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0J
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0J	MUS 1300	Acoustique musicale	3.0J

Bloc 01B Formation auditive et éléments de théorie musicale

Option - Maximum 6 crédits.

NOTE : Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS11001-J, MTE1100- 1120 et MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0J	MUS 1212	Solfège et dictée jazz 2	3.0J
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0J	MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0J
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0J	MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0J
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0J	MUS 2004	Solfège et dictée 3	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0J	MUS 2005	Solfège et dictée 4	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0J	MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0
MUS 1103	Formation auditive en musique traditionnelle	3.0	MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0J
MUS 1211	Solfège et dictée jazz 1	3.0J			

Bloc 01C Histoire de la musique

Option - Maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0	MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0J
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0J	MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0J S
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0J			

Bloc 01D Analyse musicale

Option - Maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0J	MTE 2212	Analyse musicale 3	3.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0J	MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MTE 1205	Analyse d'œuvres du 20e siècle 1	3.0J	MTE 3321	Analyse des musiques du monde	3.0
MTE 1206	Analyse d'œuvres du 20e siècle 2	3.0J	MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0J

Bloc 01E Écriture musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0J	MTE 2117	Orchestration par section	3.0J
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0J	MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0J
MTE 1220	Harmonie 1	3.0J	MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0J
MTE 1221	Harmonie 2	3.0J	MTE 3010	Harmonie avancée 1	3.0J
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0J	MTE 3011	Harmonie avancée 2	3.0J
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0J	MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0J
MTE 2116	Instrumentation	3.0J	MTE 3321	Analyse des musiques du monde	3.0

Bloc 01F Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 2450	Historiographie musicale et analyse	3.0J	MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0J
MUL 3240X	Musicologie cognitive	3.0	MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0J
MUL 3331	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0	MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0J
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0J	MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0J

Bloc 01G Musiques, cultures et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J	MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0J
MUL 3320X	Enjeux contemporains des musiques du monde	3.0	MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0J

Bloc 01H Outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0J	MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0S
MUL 3332	Écrire sur la musique	3.0	MUS 2134	Le métier du musicien	3.0J

Bloc 01I Cours de langues

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/> Les étudiants sont encouragés à prendre des cours autres que les cours d'anglais.

Bloc 01J Petits ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Notes: pour les cours de ce bloc, les étudiants doivent passer une audition et/ou rencontrer le professeur responsable.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1154	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1155	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1156	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0J	MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0J	MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0	MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0	MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0	MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0	MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1175	Atelier de percussion	1.0	MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1176	Atelier de percussion	1.0	MUE 1385	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0	MUE 1386	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0	MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0J
MUE 1193	Ensemble claviers	1.0	MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0J
MUE 1194	Ensemble claviers	1.0	MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0J
MUE 1195	Ensemble claviers	1.0	MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0J
MUE 1196	Ensemble claviers	1.0	MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0J
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0J
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1215	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1216	Ensemble cuivres	1.0	MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0	MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0	MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0J
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0	MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0J
MUE 1234	Ensemble guitares	1.0	MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0J
MUE 1235	Ensemble guitares	1.0	MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0J
MUE 1236	Ensemble guitares	1.0	MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0J
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0J
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0

Bloc 01K Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Des cours de niveau 6000 de ce bloc peuvent être reconnus dans un programme d'études supérieures.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1281	Chorale	1.0J S	MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0J S	MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0J S	MUE 1441	Orchestre	2.0J
MUE 1284	Chorale	1.0J S	MUE 1442	Orchestre	2.0J
MUE 1285	Chorale	1.0J S	MUE 1443	Orchestre	2.0J
MUE 1286	Chorale	1.0J S	MUE 1444	Orchestre	2.0J
MUE 1341	Gamelan	1.0S	MUE 1445	Orchestre	2.0J
MUE 1342	Gamelan	1.0S	MUE 1446	Orchestre	2.0J
MUE 1343	Gamelan	1.0S	MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1344	Gamelan	1.0S	MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1345	Gamelan	1.0S	MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1346	Gamelan	1.0S	MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1361	Chorale jazz	1.0	MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1362	Chorale jazz	1.0	MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1363	Chorale jazz	1.0	MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0	MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0

Bloc 01V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

Note: L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur l'analyse du dossier. Il doit faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit: - 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur. Des cours de niveau 6000 de ce bloc peuvent être reconnus dans un programme d'études supérieures.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUS 4000	Travaux dirigés en musique 1	3.0	MUS 6001	Séminaire du cheminement Honor	3.0
MUS 4001	Travaux dirigés en musique 2	3.0	MUS 6002	Séminaire du cheminement Honor	3.0
MUS 6000	Séminaire du cheminement Honor	3.0			

SEGMENT 83 INSTRUMENT

L'orientation comporte de 3 à 13 crédits à option.

Note: les cours de ce bloc sont accessibles sur audition. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'au cours pour lequel il a été admis. Tout changement d'instrument doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être autorisé par la vice-doyenne aux études en interprétation.

Bloc 83A Instrument

Option - Maximum 13 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUI 1023A	Flûte baroque 1	3.0	MUI 1493B	Violon jazz 2	3.0
MUI 1023B	Flûte baroque 2	3.0J	MUI 1523A	Trombone jazz 1	3.0
MUI 1033A	Flûte à bec 1	3.0	MUI 1523B	Trombone jazz 2	3.0
MUI 1033B	Flûte à bec 2	3.0	MUI 1533A	Contrebasse jazz 1	3.0
MUI 1043A	Hautbois baroque 1	3.0	MUI 1533B	Contrebasse jazz 2	3.0
MUI 1043B	Hautbois baroque 2	3.0J	MUI 1703A	Basson baroque	3.0
MUI 1053A	Luth 1	3.0	MUI 1703B	Basson baroque	3.0
MUI 1053B	Luth 2	3.0	MUI 1713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 1073A	Violon baroque 1	3.0	MUI 1713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 1073B	Violon baroque 2	3.0	MUI 1723A	Euphonium	3.0
MUI 1083A	Viole de gambe 1	3.0	MUI 1723B	Euphonium	3.0
MUI 1083B	Viole de gambe 2	3.0	MUI 1733A	Violoncelle baroque	3.0
MUI 1103A	Alto 1	3.0	MUI 1733B	Violoncelle baroque	3.0J
MUI 1103B	Alto 2	3.0	MUI 2023A	Flûte baroque 3	3.0
MUI 1123A	Basson 1	3.0	MUI 2033A	Flûte à bec 3	3.0
MUI 1123B	Basson 2	3.0	MUI 2043A	Hautbois baroque 3	3.0
MUI 1132A	Chant 1	2.0	MUI 2053A	Luth 3	3.0
MUI 1132B	Chant 2	2.0	MUI 2073A	Violon baroque 3	3.0
MUI 1143A	Clarinette 1	3.0	MUI 2083A	Viole de gambe 3	3.0
MUI 1143B	Clarinette 2	3.0	MUI 2103A	Alto 3	3.0
MUI 1153A	Clavecin 1	3.0	MUI 2123A	Basson 3	3.0
MUI 1153B	Clavecin 2	3.0	MUI 2132A	Chant 3	2.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0	MUI 2143A	Clarinette 3	3.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0	MUI 2153A	Clavecin 3	3.0
MUI 1173A	Contrebasse 1	3.0	MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 1173B	Contrebasse 2	3.0	MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0
MUI 1183A	Cor 1	3.0	MUI 2173A	Contrebasse 3	3.0
MUI 1183B	Cor 2	3.0	MUI 2183A	Cor 3	3.0
MUI 1193A	Flûte traversière 1	3.0	MUI 2193A	Flûte traversière 3	3.0
MUI 1193B	Flûte traversière 2	3.0	MUI 2203A	Guitare 3	3.0
MUI 1203A	Guitare 1	3.0J	MUI 2213A	Harpe 3	3.0
MUI 1203B	Guitare 2	3.0J	MUI 2223A	Hautbois 3	3.0
MUI 1213A	Harpe 1	3.0	MUI 2233A	Orgue 3	3.0
MUI 1213B	Harpe 2	3.0	MUI 2243A	Percussion 3	3.0
MUI 1223A	Hautbois 1	3.0	MUI 2253A	Piano 3	3.0
MUI 1223B	Hautbois 2	3.0	MUI 2263A	Saxophone 3	3.0
MUI 1233A	Orgue 1	3.0	MUI 2273A	Trombone 3	3.0
MUI 1233B	Orgue 2	3.0	MUI 2283A	Trompette 3	3.0
MUI 1243A	Percussion 1	3.0	MUI 2293A	Tuba 3	3.0
MUI 1243B	Percussion 2	3.0	MUI 2303A	Violon 3	3.0
MUI 1253A	Piano 1	3.0	MUI 2313A	Violoncelle 3	3.0
MUI 1253B	Piano 2	3.0	MUI 2403A	Basse électrique 3	3.0
MUI 1263A	Saxophone 1	3.0	MUI 2413A	Batterie 3	3.0
MUI 1263B	Saxophone 2	3.0	MUI 2423A	Chant jazz 3	3.0
MUI 1273A	Trombone 1	3.0	MUI 2453A	Guitare jazz 3	3.0

MUI 1273A	Trombone 1	3.0	MUI 2433A	Guitare jazz 3	3.0
MUI 1273B	Trombone 2	3.0	MUI 2463A	Piano jazz 3	3.0
MUI 1283A	Trompette 1	3.0	MUI 2473A	Saxophone jazz 3	3.0
MUI 1283B	Trompette 2	3.0	MUI 2483A	Trompette jazz 3	3.0
MUI 1293A	Tuba 1	3.0J	MUI 2493A	Violon jazz 3	3.0
MUI 1293B	Tuba 2	3.0J	MUI 2523A	Trombone jazz 3	3.0
MUI 1303A	Violon 1	3.0	MUI 2533A	Contrebasse jazz 3	3.0
MUI 1303B	Violon 2	3.0	MUI 2543A	Harmonica jazz 3	3.0
MUI 1313A	Violoncelle 1	3.0	MUI 2703A	Basson baroque	3.0
MUI 1313B	Violoncelle 2	3.0	MUI 2703B	Basson baroque	3.0
MUI 1403A	Basse électrique 1	3.0	MUI 2713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 1403B	Basse électrique 2	3.0	MUI 2713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 1413A	Batterie 1	3.0	MUI 2723A	Euphonium	3.0
MUI 1413B	Batterie 2	3.0	MUI 2723B	Euphonium	3.0
MUI 1423A	Chant jazz 1	3.0	MUI 2733A	Violoncelle baroque 3	3.0
MUI 1423B	Chant jazz 2	3.0	MUI 2734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 1453A	Guitare jazz 1	3.0	MUI 2734B	Violoncelle baroque	4.0
MUI 1453B	Guitare jazz 2	3.0	MUI 3703A	Basson baroque	3.0
MUI 1463A	Piano jazz 1	3.0	MUI 3703B	Basson baroque	3.0
MUI 1463B	Piano jazz 2	3.0	MUI 3713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 1473A	Saxophone jazz 1	3.0	MUI 3713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 1473B	Saxophone jazz 2	3.0	MUI 3723A	Euphonium	3.0
MUI 1483A	Trompette jazz 1	3.0	MUI 3723B	Euphonium	3.0
MUI 1483B	Trompette jazz 2	3.0	MUI 3734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 1493A	Violon jazz 1	3.0	MUI 3734B	Violoncelle baroque	4.0

SEGMENT 84 CONNAISSANCE DU CLAVIER

L'orientation comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 84A Instrument

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0	MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0	MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique - Composition instrumentale	Baccalauréat	90 crédits	1-610-1-3	Jour
Musique - Interprétation chant classique	Baccalauréat	90 crédits	1-605-1-9	Jour
Musique - Interprétation instruments classiques	Baccalauréat	90 crédits	1-605-1-8	Jour
Musique - Écriture	Baccalauréat	90 crédits	1-620-1-1	Jour Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).